

(1)

( N° 39. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1894.

---

Projet de loi ouvrant au Gouvernement des crédits provisoires à valoir  
sur les Budgets de l'exercice 1895 (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE SADELEER.

---

MESSIEURS,

M. le Ministre des Finances demande, aux termes du projet de loi, d'ouvrir au Gouvernement des crédits provisoires à concurrence du tiers des Budgets de la Justice, des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics, des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, de la Guerre, de la Gendarmerie et des Finances.

Ces divers Budgets ne pourront vraisemblablement être votés avant le 1<sup>er</sup> janvier.

La section centrale du Budget des Voies et Moyens, constituée en commission spéciale, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

*Le Rapporteur,*

L. DE SADELEER,

*Le Président,*

P. TACK.

---

(1) Projet de loi, n° 36.

(2) La Commission était composée de MM. TACK, président; DE SADELEER, SCROLLAERT, COLAERT, BERTRAND, BEERNART et ANCIEN.